

VOTER EN FRANCE DE 1848 A 2002.

Chap. I. CADRE DU SUJET & ENJEUX HISTORIQUES.

Introduction : voter, est-ce encore utile ?

« Cette question émerge alors que notre
société traverse une crise
démocratique »
(Aminata Dembélé, 2024).

ROUBAN (L.), *LA DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE EST-ELLE EN CRISE ?*, LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, PARIS, 2018.

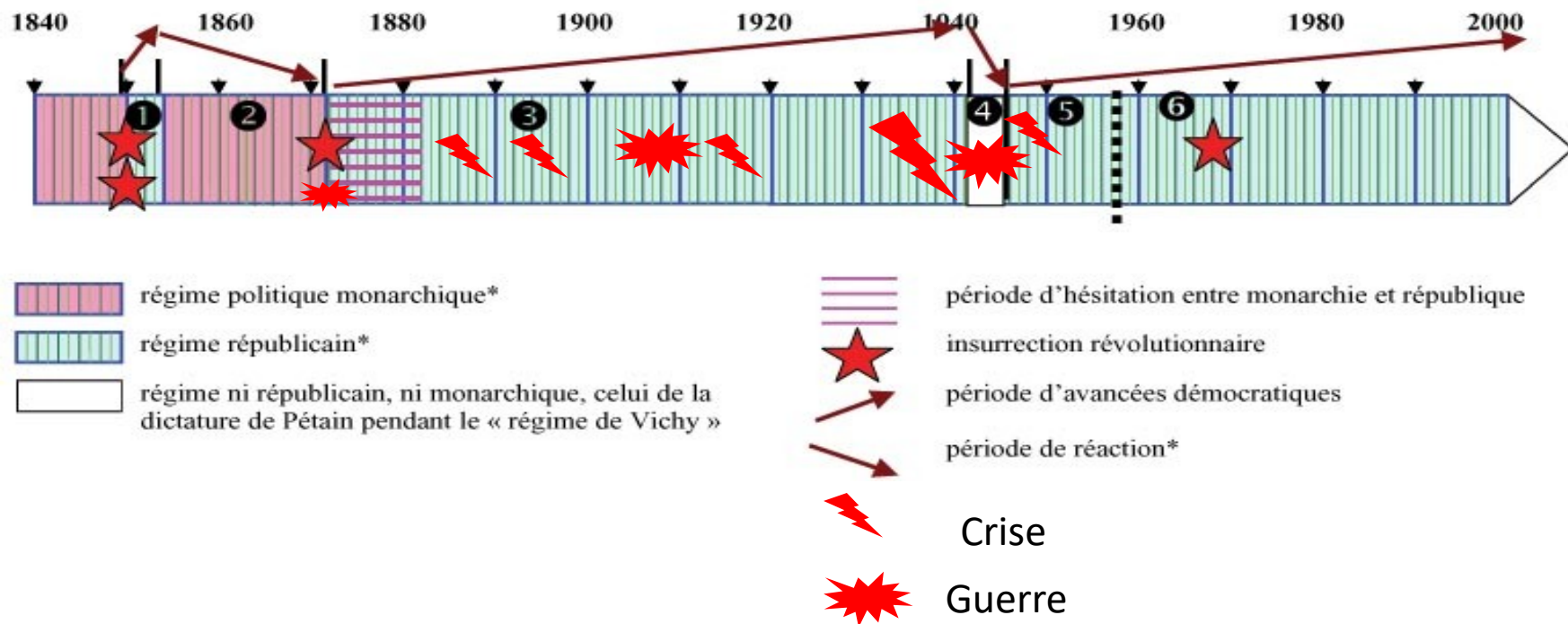
Alfred BRAMTOT, *Suffrage universel*, huile sur toile, 5,75m. X 4,3m., Mairie des Lilas, Seine-Saint-Denis, 1891.



***=> Pourquoi étudier le vote en France
entre 1848 et 2002 ?***

I- Les bornes chronologiques et le cadre spatial du sujet.

SUCCESION DES DIFFERENTS REGIMES EN FRANCE DE 1840 A NOS JOURS



A- 1848 : une date symbolique et sur-
évaluée.

***MAURICE AGULHON, LA RÉPUBLIQUE AU VILLAGE,
PARIS, 1979.***

***MAURICE AGULHON, LA RÉPUBLIQUE AU VILLAGE,
PARIS, 1979.***

MAURICE AGULHON, LA FRANCE RURALE, 1976.

Louis Marie Bosredon, *le vote ou le fusil*, 1848 (BNF, Paris).



Don. Lecomte, n. D. Jacques St.

N° 57

Gà, c'est pour l'ennemi du dehors, pour le dedans, voici comme l'on combat loyalement les adversaires. . . .

Louis Marie Bosredon, *le vote ou le fusil*, 1848 (BNF, Paris).

Q1 : Identifiez la classe sociale du personnage.

Q2 : Que signifie son geste de la main droite et son geste de la main gauche ?

Q3 : Quel est l'apport de la 2^{de} République d'après l'auteur ? En quoi es-ce « révolutionnaire » pour l'époque ?



Don. Lecomte, n. 21, 1848

N° 57

Gà, c'est pour l'ennemi du dehors, pour le dedans, voici comme l'on combat loyalement les adversaires. . . .

Louis Marie Bosredon, *le vote ou le fusil*, 1848 (BNF, Paris).

Q1 : Identifiez la classe sociale du personnage.

Q2 : Que signifie son geste de la main droite et son geste de la main gauche ?

Q3 : Quel est l'apport de la 2^{de} République d'après l'auteur ? En quoi es-ce « révolutionnaire » pour l'époque ?

Q4 : Comment interpréter les mots des affiches sur le fond ?

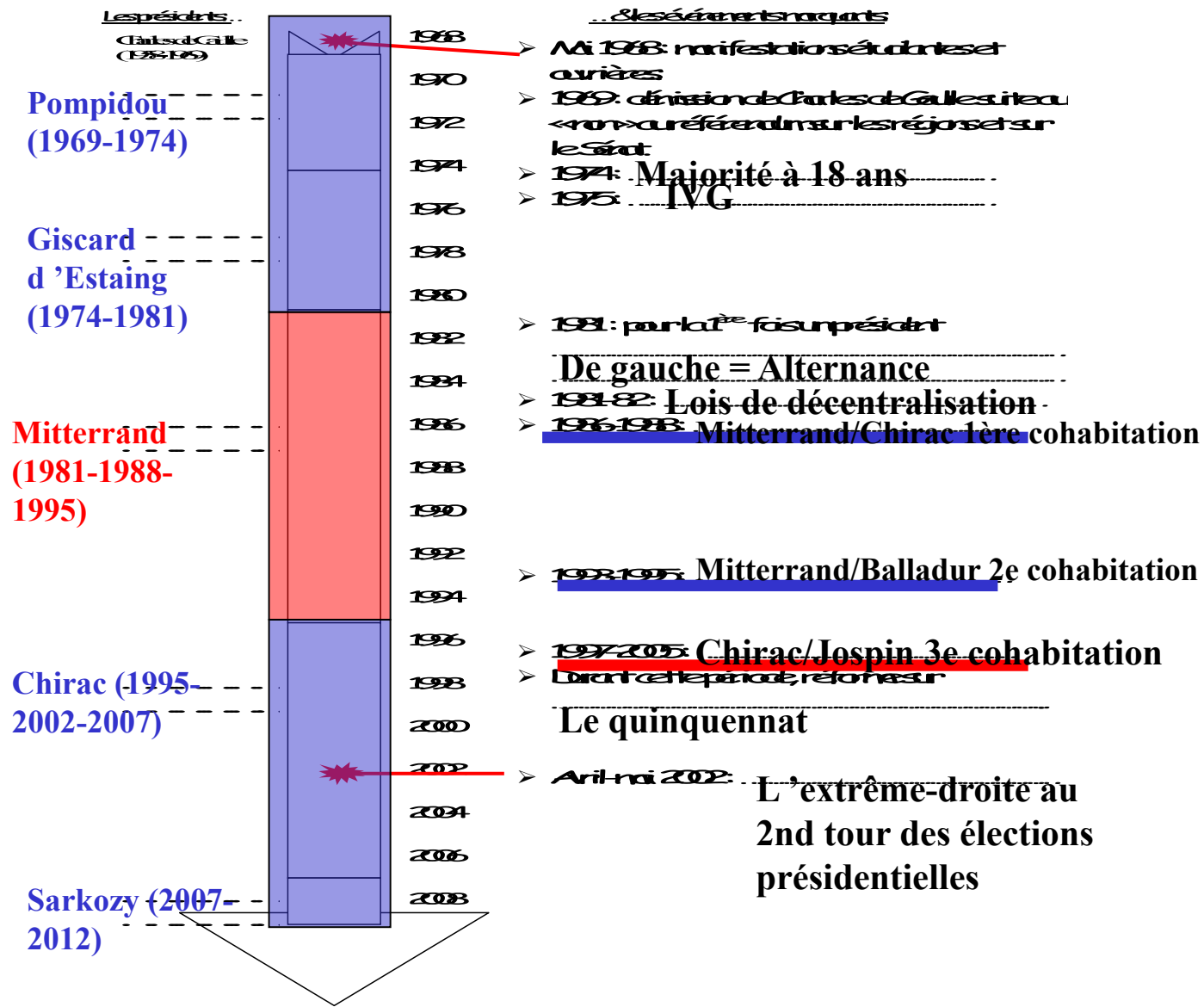


Don. Lecomte, n. d. l'ouvrage de

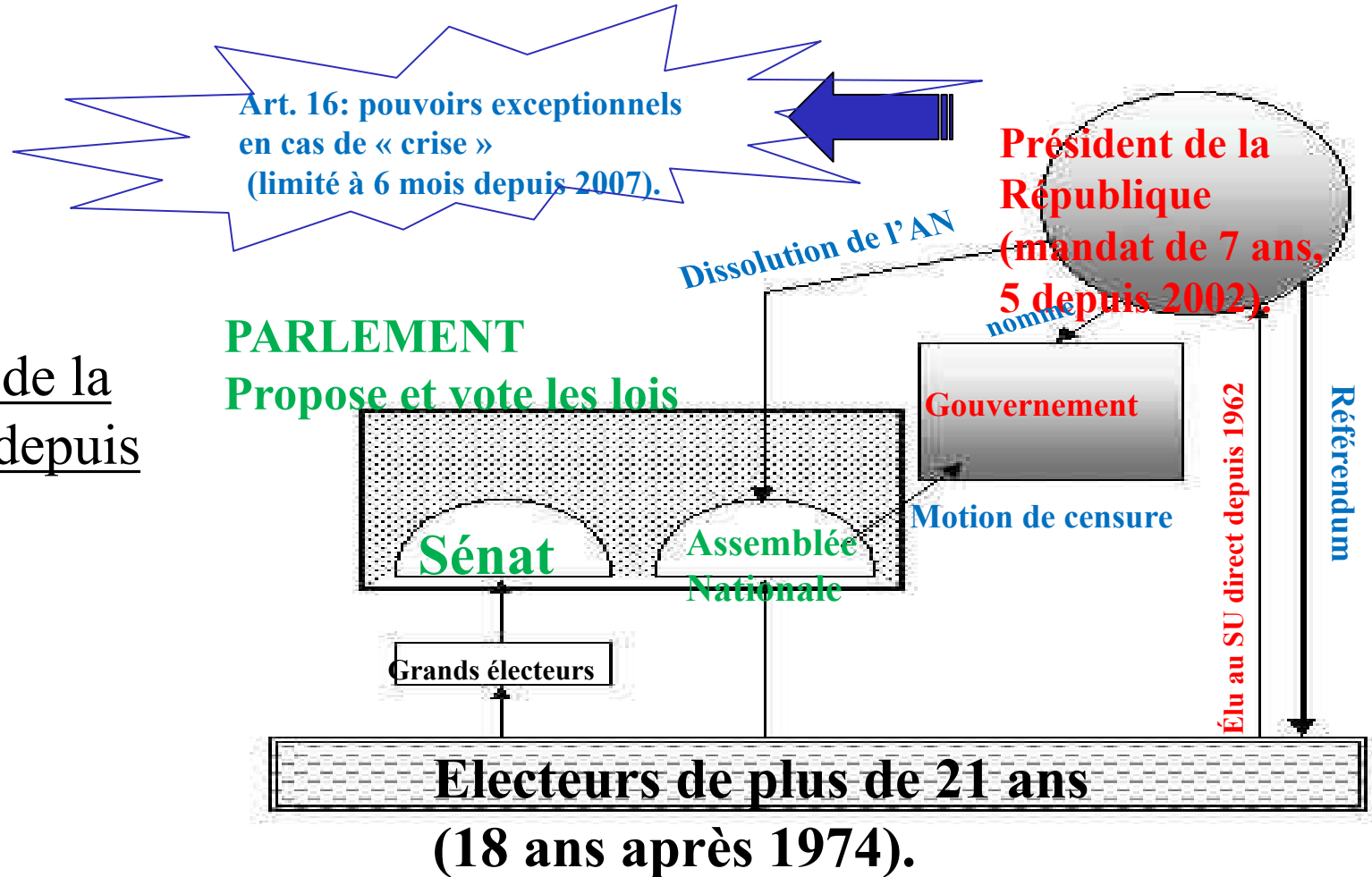
N° 57

Gà, c'est pour l'ennemi du dehors, pour le dedans, voici comme l'on combat loyalement les adversaires. . . .

B- 2002 : une date symbolique d'un
« malaise démocratique » en France ?



La constitution de la
V^e République depuis
1958.





JACQUES

CHIRAC

19,8%



JEAN-MARIE

LE PEN

17,4%

TF1

ESTIMATION SOFRES

Le Monde



Bull





GOBILLLE (B.), **FAIRE, DÉFAIRE LA
DÉMOCRATIE, 2021.**

DORMAGEN (C.) et BRACCONNIER (J.-Y.),
LA DÉMOCRATIE DE L'ABSTENTION, 2007.

LE GALL (L.), VIGNON (S.), « **TRIBUNE : UNE
DÉMOCRATIE DE LA PARTICIPATION** », **LE
MONDE, 2024.**

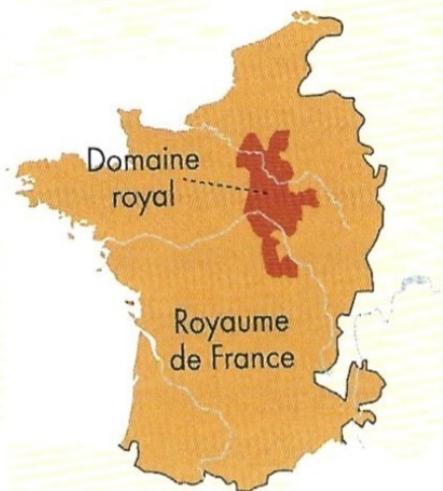
C- Quel périmètre géographique ? La France et ses colonies.

ÉVOLUTION DES FRONTIÈRES DE LA FRANCE DU IX^e AU XIX^e SIÈCLE

EN 843



EN 1180



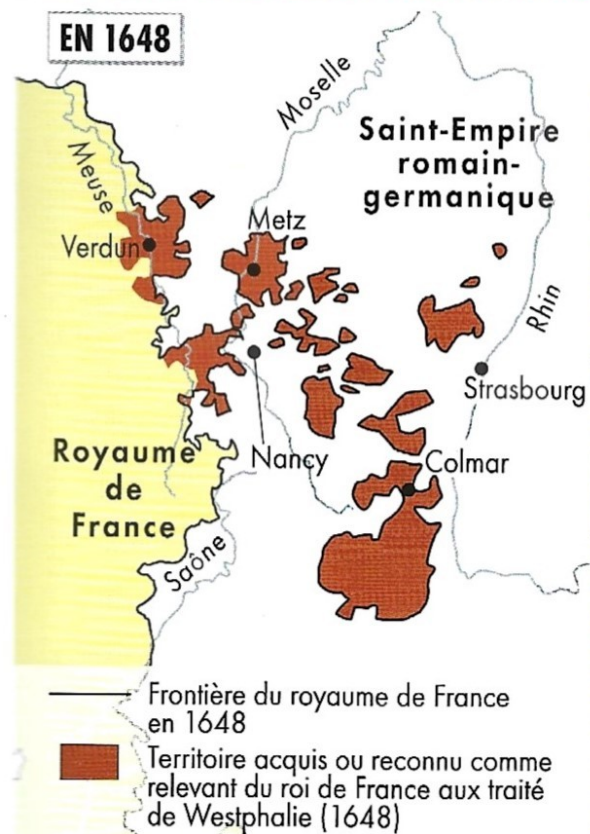
EN 1477



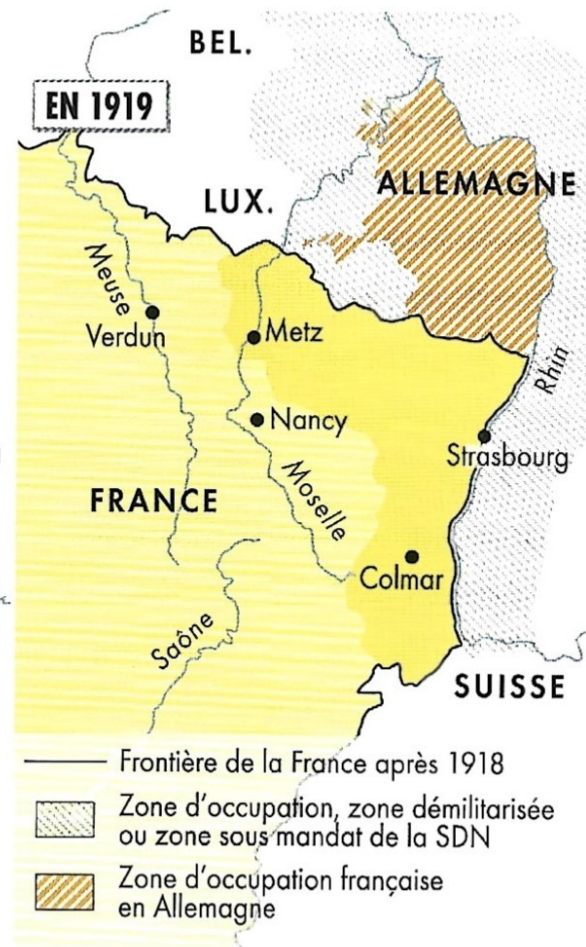
EN 1860



L'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE ALSACIEN

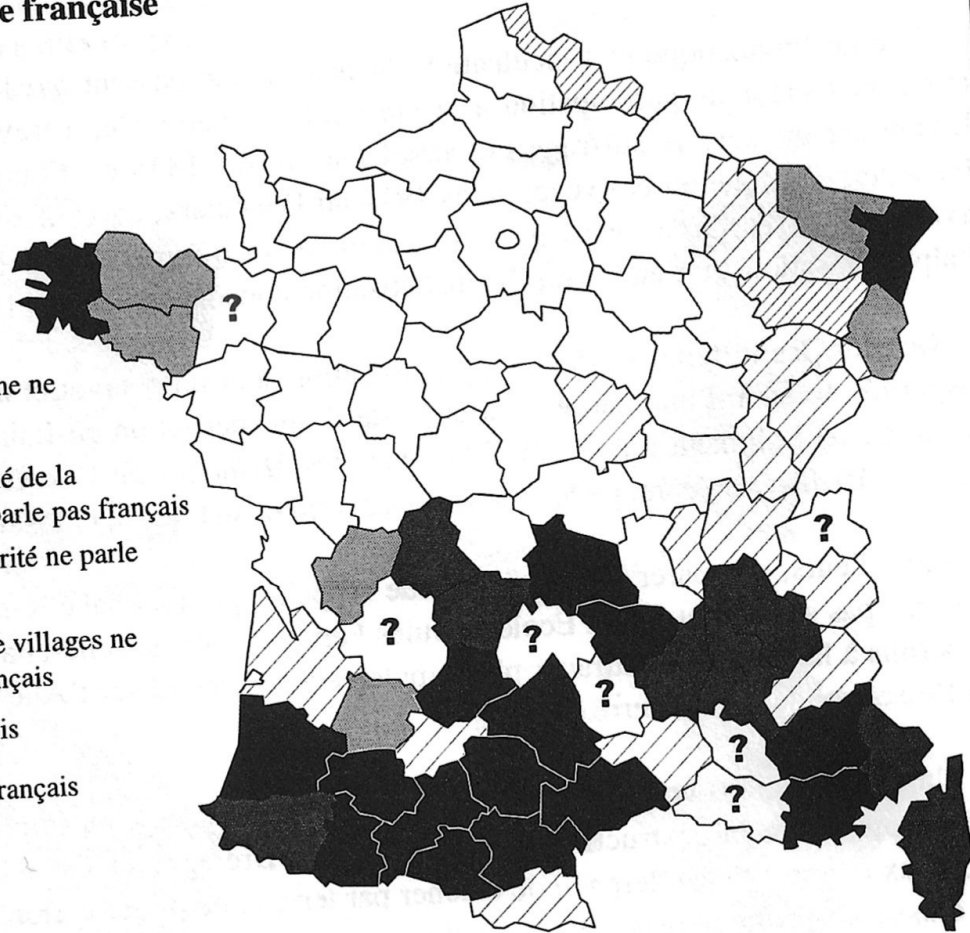


Source : Histoire de France, Atlas 481-2005, Belin, 2012.

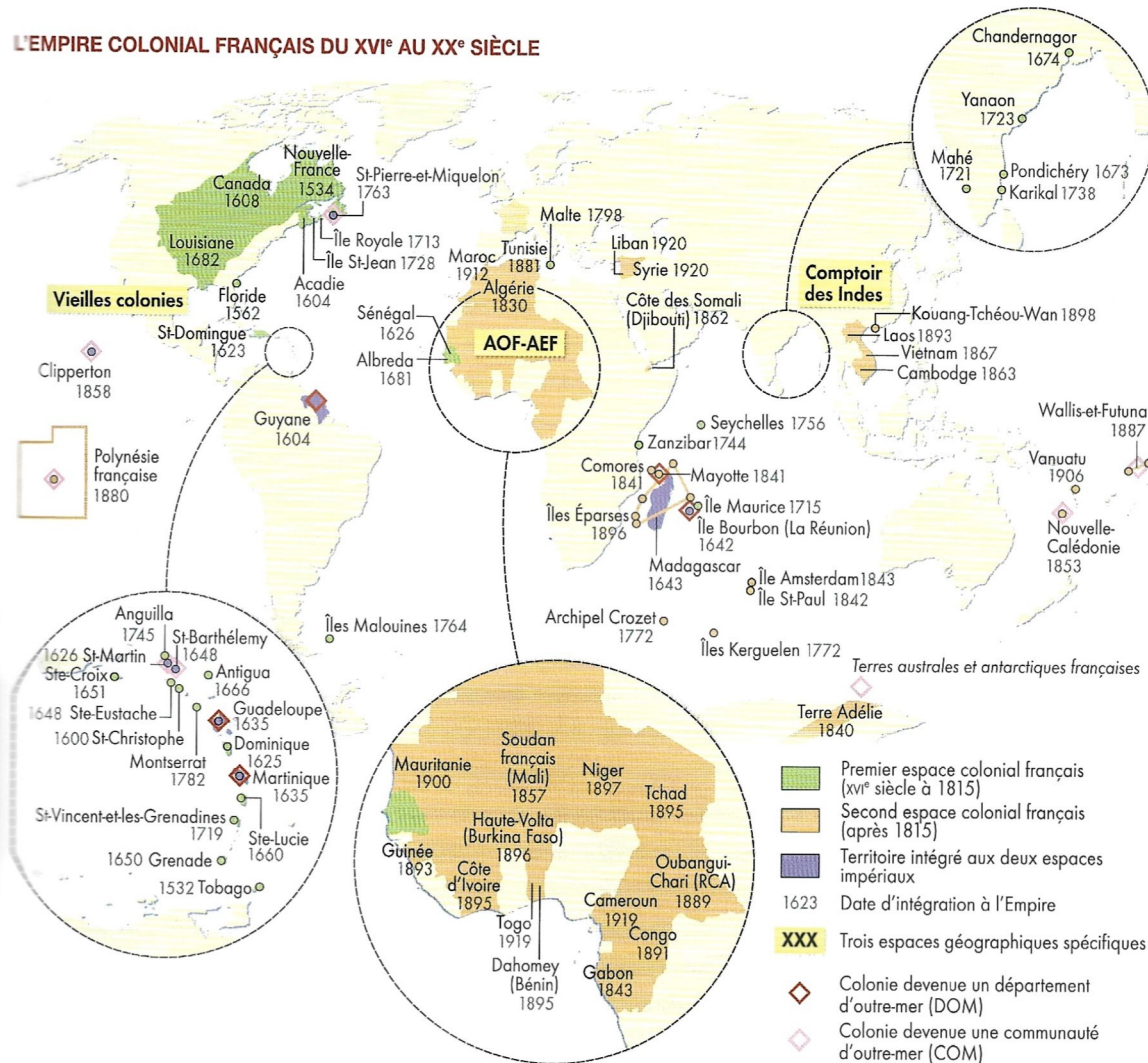


L'usage de la langue française

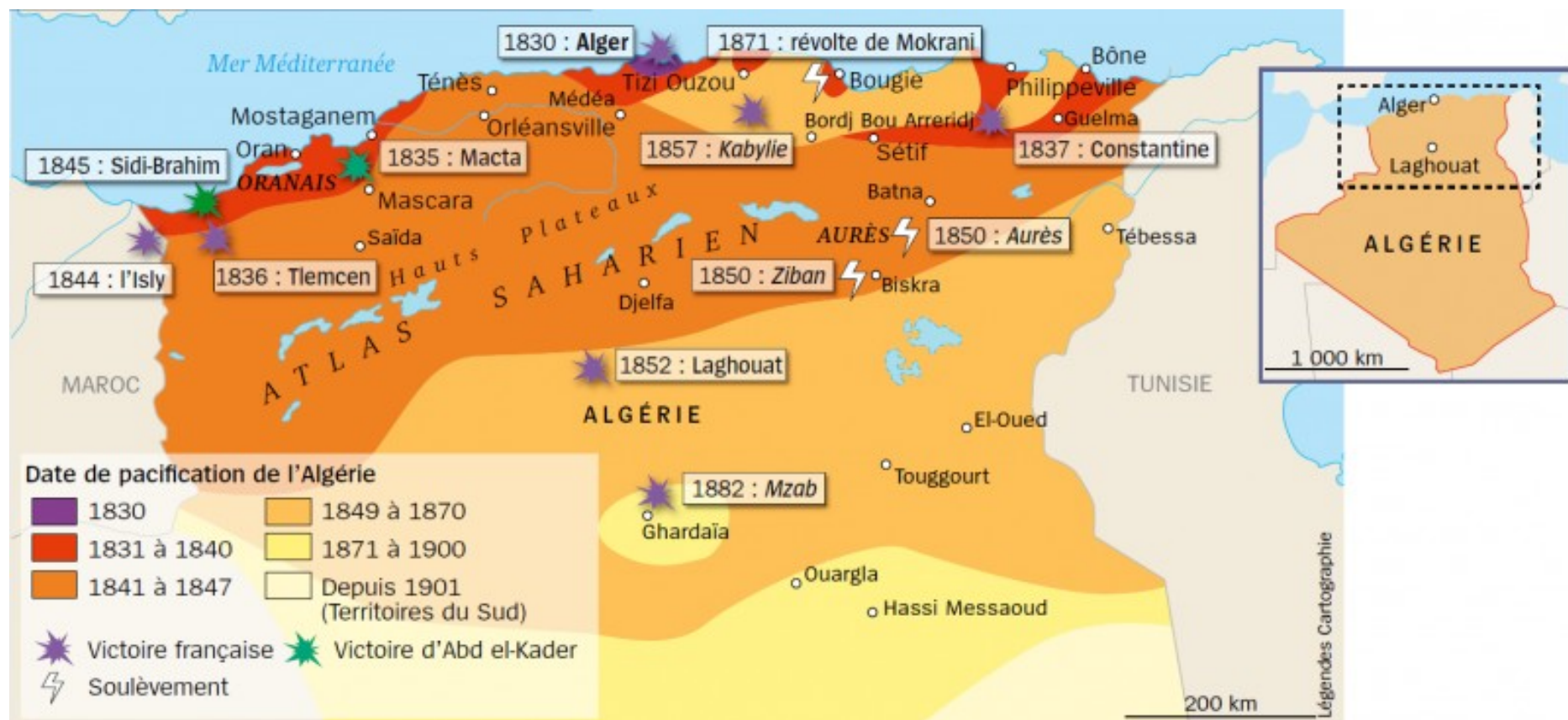
-  Presque personne ne parle français
-  Plus de la moitié de la population ne parle pas français
-  Une forte minorité ne parle pas français
-  Des groupes de villages ne parlent pas français
-  Traces de patois
-  Tous parlent français

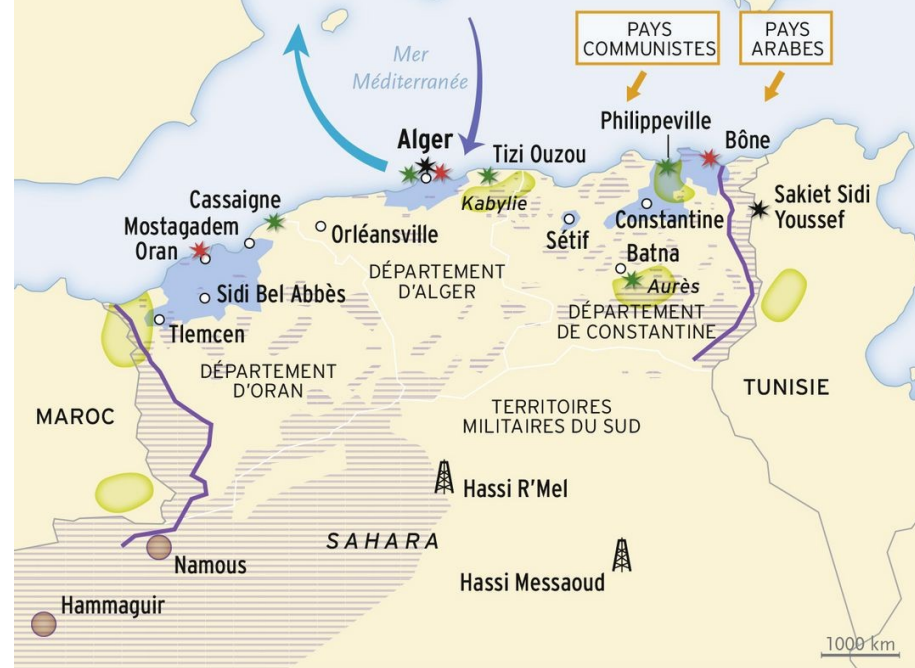


L'EMPIRE COLONIAL FRANÇAIS DU XVI^e AU XX^e SIÈCLE



- Premier espace colonial français (xvi^e siècle à 1815)
- Second espace colonial français (après 1815)
- Territoire intégré aux deux espaces impériaux
- 1623 Date d'intégration à l'Empire
- XXX** Trois espaces géographiques spécifiques
- Colonie devenue un département d'outre-mer (DOM)
- Colonie devenue une communauté d'outre-mer (COM)





1. Une colonie particulière pour la France

Regions with more than 10% of the population is European

Centers of French military experimentation

Oil discoveries discovered in 1956

2. L'action du FLN

Main attacks of FLN on Nov 1, 1954

Main foci of FLN insurrection from Aug 1955

Main financial and diplomatic support of FLN

3. La réaction de la France et son échec

Military barriers

Forbidden zones where the population is displaced

« Battle of Algiers » (1957) and bombing of Sakiet Sidi Youssef (1958)

Main attacks of the OAS* in Algeria

Deployment of the contingent

Exile of « pieds-noirs » and a minority of « harkis » to the metropole

fus

MIER

es/Tal

rme
des
ir
'un
r

cher
ition
tait



Après le 4 mai 1870.

SCHœLCHER.

J. B. Béraud

Grand ami du noir, Schœlcher ne se montrerait jamais en public avec un habit bleu ou marron. Du reste n'ayant pas les moindres préjugés touchant la couleur de la peau, aussi Schœlcher traite-t-il les blancs absolument comme s'ils étaient des noirs.

B. n° 8.

— 109 —

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

N° 136. — DÉCRET qui déclare citoyens français les Israélites indigènes de l'Algérie.

Du 24 Octobre 1870.

LE GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

DÉCRÈTE :

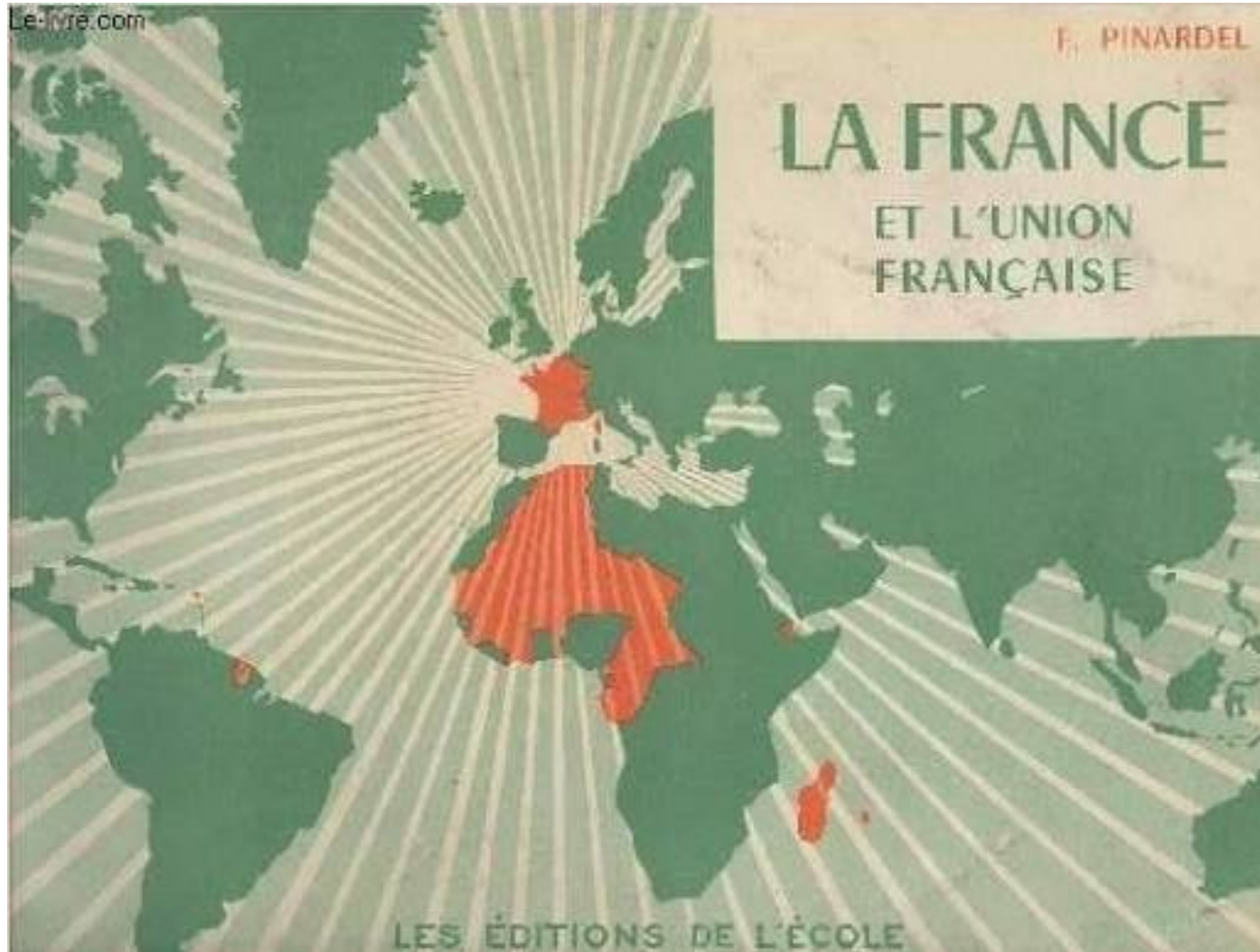
Les israélites indigènes des départements de l'Algérie sont déclarés citoyens français; en conséquence, leur statut réel et leur statut personnel seront, à compter de la promulgation du présent décret, réglés par la loi française, tous droits acquis jusqu'à ce jour restant inviolables.

Toute disposition législative, tout sénatus-consulte, décret, règlement ou ordonnance contraires, sont abolis.

Fait à Tours, le 24 Octobre 1870.

Signé AD. CRÉMIEUX, L. GAMBETTA, AL. GLAIS-BIZOIN, L. FOURICHON.





5 avril
1946 : loi
Houphouët-Boigny.

7 mai
1946 : loi
Lamine
Gueye.

Le vote dans les colonies françaises après 1945.

Vidéos de l'INA :

- 1945 : « Exposition de la France d'Outre-Mer » (1'15").

- 1948 : « Les élections de l'Assemblée algérienne [et de l'Union Française] » (42").

[/ina-eclaire-actu/video/afe8ons-a-l-assemblee-algerien](https://www.ina-eclaire-actu/video/afe8ons-a-l-assemblee-algerien)

II- La thématique : voter...

A- Qu'est-ce que voter ?

Alfred BRAMTOT, *Suffrage universel*, huile sur toile, 5,75m. X 4,3m., Mairie des Lilas, Seine-Saint-Denis, 1991.



Décret organique du 2 février 1852 relatif aux élections.

Art. 20. Nul électeur ne peut entrer dans le collège électoral s'il est porteur d'armes quelconques.

Décision du Conseil d'Etat du 11 janvier 1838.

Art. 338. Quand le collège électoral est réuni, aucun électeur n'a le droit de prendre la parole.

Décision du Conseil d'État di 25 avril 1868, confirmée le 4 mars 1881.

Art. 393. La présence d'un individu non-électeur dans la salle du vote ne peut être une cause d'annulation si elle n'a pas eu d'influence sur le résultat.

Décision du Conseil d'État du 22 mai 1861, confirmé le 19 mai 1866 et le 15 novembre 1875.

Art. 441. Les électeurs apporte,t leurs bulletins préparés en dehors de l'assemblée. Les électeurs sont admis à déposer leurs vote au fur et à mesure qu'ils se présentent, la loi nouvelle ayant supprimé la formalité de l'appel et du réappel.

Alfred BRAMTOT, *Suffrage universel*, huile sur toile, 5,75m. X 4,3m., Mairie des Lilas, Seine-Saint-Denis, 1991.



Décret organique du 2 février 1852 relatif aux élections.

Art. 20. Nul électeur ne peut entrer dans le collège électoral s'il est porteur d'armes quelconques.

Décision du Conseil d'Etat du 11 janvier 1838.

Art. 338. Quand le collège électoral est réuni, aucun électeur n'a le droit de prendre la parole.

Décision du Conseil d'État di 25 avril 1868, confirmée le 4 mars 1881.

Art. 393. La présence d'un individu non-électeur dans la salle du vote ne peut être une cause d'annulation si elle n'a pas eu d'influence sur le résultat.

Décision du Conseil d'État du 22 mai 1861, confirmé le 19 mai 1866 et le 15 novembre 1875.

Art. 441. Les électeurs apporte,t leurs bulletins préparés en dehors de l'assemblée. Les électeurs sont admis à déposer leurs vote au fur et à mesure qu'ils se présentent, la loi nouvelle ayant supprimé la formalité de l'appel et du réappel.

1°) P. ROSANVALLON , ***LE SACRE DU CITOYEN***, 2001.

2°) André SIEGFRIED, ***GÉOGRAPHIE ÉLECTORALE DE L'ARDÈCHE SOUS LA 3^E RÉPUBLIQUE***, 1949.

3°) Laurent LE GALL. ***A VOTÉ. UNE HISTOIRE DE L'ÉLECTION***, 2024².

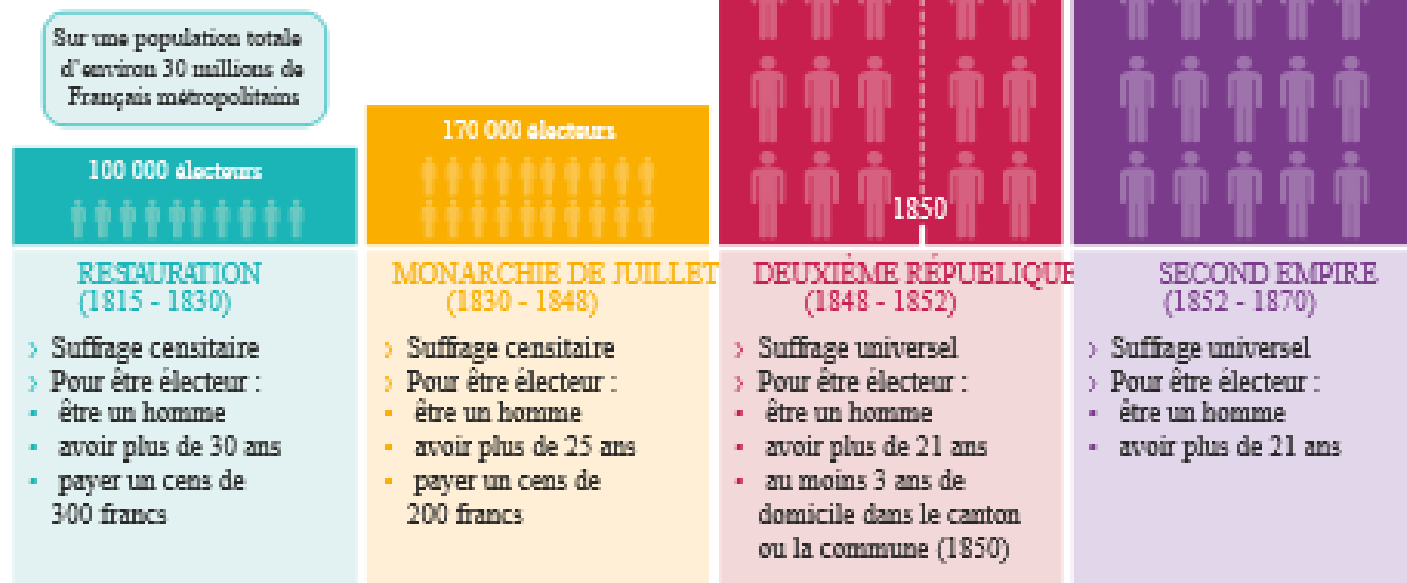
Olivier CHRISTIN, **VOX POPULI**, 2014.

Samuel HAYAT, **QUAND LA RÉPUBLIQUE
ÉTAIT RÉVOLUTIONNAIRE**, 2014.

=> Pour quoi voter ? Vers l'élargissement du corps électoral.

Le point de vue de Guizot sur le mode de suffrage le 15 février 1842.

1	<u>Egalité</u> et liberté pour tous [...]. Mais seul le riche propriétaire est véritablement libre et peut représenter les autres. L'éleveur à 300 francs représente parfaitement l'électeur à 200 francs, à 100 francs. Il ne l'exclut pas, il le protège, il le couvre, il ressent, il défend les mêmes intérêts. Je suis pour mon compte ennemi décidé du suffrage universel.
5	Discours de Guizot à la chambre des députés, 15 février 1842.



1848 : 9,5 millions d'lecteurs.

1944 : 24 millions d'électeurs.

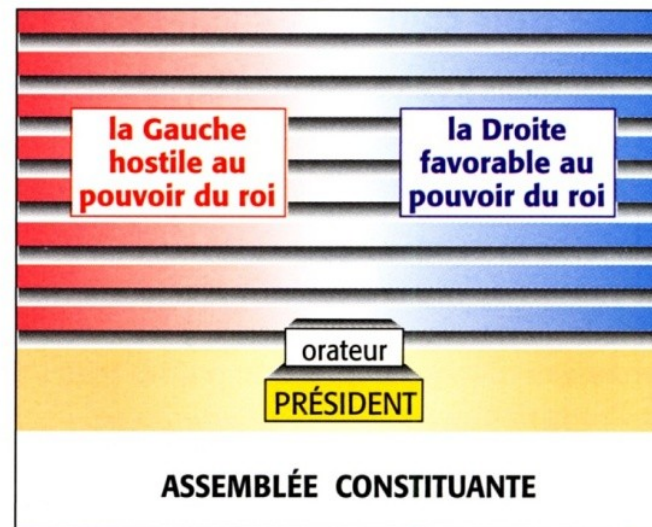
2002 : 41 millions d'électeurs.

B- L'apparition du militantisme et
des partis politiques.

La droite et la gauche

Ce fut à la suite de cette séance (28 août 1789) que l'Assemblée se sépara définitivement en côté gauche et côté droit. Tous les partisans du veto allèrent s'asseoir à droite du président, tous les antagonistes se groupèrent dans la partie opposée. Cette séparation rendait plus facile le calcul des voix dans le vote par assis et levé qui avait été conservé. Depuis longtemps déjà l'extrême gauche et l'extrême droite étaient devenue le point de réunion des députés les plus ardents dans les opinions alors opposées.

Bloch et Roux, *Histoire parlementaire*, 1834.



=> ***La naissance des partis politiques.***

Naissance de la SFIO ou PS (1905).

« Le Parti Socialiste est un parti de classe qui a pour but de socialiser les moyens de production et d'échange, c'est-à-dire de transformer la société capitaliste en société collectiviste et communiste, et a pour moyen l'organisation économique et politique du prolétariat. [...] le Parti Socialiste, tout en poursuivant les réformes immédiates revendiquées par la classe ouvrière n'est pas un parti de réforme mais un parti de lutte de classe et de révolution. »

Le parti radical.

1	« Ce que nous appelons le Parti radical et radical-socialiste n'est plus un parti au sens étroit du mot. C'est la démocratie française elle-même tendant à s'organiser dans la liberté et dans la paix. [...]
5	Le Parti radical a une doctrine politique. Il va de soi que c'est la doctrine républicaine. Mais la République qu'il a en vue est la République démocratique qui, seule, permet à tous les citoyens de rechercher ensemble, sans privilège pour aucune catégorie d'entre eux, les arrangements légaux les plus propres à réaliser ce gouvernement de raison.
10	Le Parti radical a une doctrine sociale. Et cette doctrine se résume en ce mot: l'association. Il ne croit pas, en effet, que le bien de la nation puisse se réaliser définitivement par la lutte des individus et des classes, pas plus que le bien de l'humanité par la lutte des nations. [...] Réforme fiscale et assurance sociale, ce sont donc bien les deux articles essentiels et inséparables par lesquels se caractérise la politique immédiate de notre parti. »
	Léon Bourgeois, préface à <i>La politique radicale</i> de Ferdinand Buisson, 1908.



Naissance de la SFIC
(Décembre 1920) ou PCF.

<= Affiche éditée par
l'Union des Intérêts
Economiques ; élections
législatives de 1919.

Affiche de la SFIC, dessin
de Jules Grandjouan,
élections législatives de
1924. =>



C- Le travail de mobilisation pour
aller voter.



Chez Aubert 6 C^m Pl. de la Bourse 23.

LA CAROTTE DE L'ÉLECTION.

Imp. d'Aubert & Comp^{te}

Mon cher ami, ne croyez pas que je vienne vous demander votre voix, je respecte trop l'indépendance des opinions, c'est madame la baronne, qui m'a dit: Allez voir ce pauvre Galouzot; dites à sa petite femme qu'elle me néglige; que je lui en veux, informez-vous de leurs délicieux enfants et dites que je veux absolument les avoir à dîner.

Del. 1261 3^m 1344

40-1065-7



del. 1261 3^m 1344

chez Aubert 6 C^m Pl. de la Bourse 23

— M'sieu l'naire quoi donc que c'est qu'un bibiscite ?
— C'est un mot latin qui veut dire oui



↑ Jean Jaurès haranguant la foule en 1913
lors de la campagne législative avec pour
thème : « Contre la loi des 3 ans ! ».

Jean Jaurès à la tribune au congrès du parti
socialiste à Toulouse en 1908.→





Léon Blum du militantisme en
1905 au Congrès du parti socialiste,
1932 et à la tête du gouvernement
en 1936.





**Conclusion : « La vie [électorale]
est un long fleuve tranquille » (sic).**

Élections locales

Parce qu'une population bien informée est plus encline à voter de manière éclairée, voici quelques exemples qui illustrent comment les différentes élections permettent de mettre en place des mesures ayant un impact direct sur notre vie quotidienne.

TYPE D'ÉLECTIONS : Municipales

Durée du mandat : 6 ans

Rôle de l' élu : Gérer l'urbanisme, les écoles, les services municipaux, la sécurité locale

Mesure populaire : Vélib' : Système de vélos partagés

Mesure impopulaire : Augmentation de la taxe d'habitation

TYPE ÉLECTIONS : Départementales

Durée du mandat : 6 ans

Rôle de l' élu : Créer et organiser les services publics départementaux : transports scolaires, PMI, RSA. Financer, construire et entretenir les collèges.

Mesure populaire : Programmes de prévention du harcèlement scolaire

Mesure impopulaire : Fermeture de centres de loisirs et de bibliothèques départementales

TYPE D'ÉLECTIONS : Régionales

Durée du mandat : 6 ans

Rôle de l' élu : Fonctionnement des lycées, des transports, de l'aménagement du territoire, et du développement économique, social et culturel de la région

Mesure populaire : Aide à l'achat de matériel informatique pour les lycéens

Mesure impopulaire : Réduction des subventions aux associations de jeunesse et de sport

Élections nationales et internationales

TYPE D'ÉLECTIONS : Présidentielles

Durée du mandat : 5 ans

Rôle de l' élu : Diriger le pays, nommer le Premier ministre, représenter la France à l'international

Mesure populaire : Allongement du congé paternité

Mesure impopulaire : Baisse des APL

TYPE D'ÉLECTIONS : Législatives

Durée du mandat : 5 ans

Rôle de l' élu : Voter les lois, contrôler le gouvernement, représenter les citoyens

Mesure populaire : Lutte contre les dérives des influenceurs sur les réseaux sociaux

Mesure impopulaire : Loi Sécurité globale

TYPE D'ÉLECTIONS : Sénatoriales

Durée du mandat : 6 ans

Rôle de l' élu : Examiner, voter les lois, contrôler l'action du gouvernement

Mesure populaire : Aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales

Mesure impopulaire : Soutien à la réforme des retraites

TYPE D'ÉLECTIONS : Européennes

Durée du mandat : 5 ans

Rôle de l' élu : Représenter la France au Parlement européen, légiférer à l'échelle européenne

Mesure populaire : Programme Erasmus+

Mesure impopulaire : Politique migratoire restrictive

Les candidats officiels et... les indécis

